

# ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION CATEGORIE C



## Références

- ▶ *Décret n°2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints d'animation.*

### Définition

**Les membres du cadre d'emplois** interviennent dans le secteur périscolaire et dans les domaines de l'animation des quartiers, de la médiation sociale, du développement rural et de la politique de développement social urbain. Ils interviennent également au sein de structures d'accueil ou d'hébergement, ainsi que dans l'organisation d'activités de loisirs.

Les adjoints d'animation sont placés sous la responsabilité d'un adjoint d'animation des grades supérieurs ou d'un animateur et participent à la mise en œuvre d'animation.

**Les adjoints d'animation principaux de 2<sup>ème</sup> et de 1<sup>ère</sup> classes** mettent en œuvre, éventuellement sous la responsabilité d'un animateur, des activités nécessitant une compétence reconnue.

Dans le domaine de la médiation sociale, les adjoints territoriaux d'animation peuvent participer, sous la responsabilité d'un animateur territorial ou d'un agent de catégorie A et en collaboration avec les agents des services intervenant dans ce domaine, aux actions de prévention des conflits ou de rétablissement du dialogue entre les personnes et les institutions dans les espaces publics ou ouverts au public.

### Le cadre d'emplois comprend 3 grades :

- Adjoint d'animation,
- Adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- Adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe.

## Recrutement

Le recrutement en qualité d'adjoint territorial d'animation de 2<sup>ème</sup> classe intervient sans concours.

Recrutement par concours	
Concours	Détachement ou intégration directe
<b>Adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe</b>	
<p><b>Concours externe sur titres avec épreuves</b> 40 % au moins des postes à pourvoir</p> <p>. Etre titulaire d'un titre ou diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau V, délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n°2007-196.</p> <p><b>Concours interne sur épreuves</b> 40 % au plus des postes à pourvoir</p> <p>. Justifier d'un an de services publics effectifs au 1er janvier de l'année du concours</p> <p><b>Troisième concours</b> 20 % au plus des postes à pourvoir</p> <p>. Justifier de l'exercice, pendant une durée de 4 ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles correspondant à la réalisation d'actions d'animation, éducatives, de développement local ou de médiation sociale ; d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association.</p> <p><i>Compétence du Centre de Gestion et des Collectivités non affiliées</i></p>	<p><b>Fonctionnaires de catégorie C</b></p> <p><b><u>Le détachement intervient :</u></b></p> <p>Si IB de début ≥ <b>347</b> (pour 2017) Si IB de début ≥ <b>348</b> (pour 2018) Si IB de début ≥ <b>350</b> (pour 2019) Si IB de début ≥ <b>354</b> (pour 2020)</p> <p>=&gt; dans le grade d'adjoint d'animation de 1<sup>ère</sup> classe</p> <p>Si IB de début ≥ <b>351</b> (pour 2017) Si IB de début ≥ <b>351</b> (pour 2018) Si IB de début ≥ <b>353</b> (pour 2019) Si IB de début ≥ <b>356</b> (pour 2020)</p> <p>=&gt; dans le grade d'adjoint d'animation de principal de 2<sup>ème</sup> classe</p> <p>Si IB de début ≥ <b>374</b> (pour 2017) Si IB de début ≥ <b>380</b> (pour 2018) Si IB de début ≥ <b>380</b> (pour 2019) Si IB de début ≥ <b>380</b> (pour 2020)</p> <p>=&gt; dans le grade d'adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe</p> <p>Ou</p> <p>L'Intégration directe</p>

## Avancement dans le cadre d'emplois 2016

<b>Adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe</b>  			1	2	3	4	5	6	7	8	9	<b>Echelle 6</b>			
		IB	364	374	388	416	437	457	488	506	543				
		IM	338	345	355	370	385	400	422	436	462				
		MINI	1a	1a	1a8m	1a8m	2a6m	2a6m	3a4m	3a4m					
		MAXI	1a	1a	2a	2a	3a	3a	4a	4a					
<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Conditions d'avancement :</b></li> </ul> <p>Justifier d'au moins deux ans d'ancienneté dans le 6<sup>ème</sup> échelon du grade d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe et compter au moins 5 ans de services effectifs dans ce grade.</p>															
<b>Adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe</b>  			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	<b>Echelle 5</b>
		IB	348	349	351	354	356	366	375	396	423	437	454	465	
		IM	326	327	328	330	332	339	346	360	376	385	398	407	
		MINI	1a	1a	1a8m	1a8m	1a8m	1a8m	1a8m	2a6m	2a6m	3a4m	3a4m		
		MAXI	1a	1a	2a	2a	2a	2a	2a	3a	3a	4a	4a		
<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Conditions d'avancement :</b></li> </ul> <p>Avoir atteint au moins le 5<sup>ème</sup> échelon du grade d'adjoint d'animation de 1<sup>ère</sup> classe et compter au moins 6 ans de services effectifs dans ce grade</p>															
<b>Adjoint d'animation de 1<sup>ère</sup> classe</b>  	<b>Recrutement par concours</b>  (CDG - externe, interne ou troisième voie)		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	<b>Echelle 4</b>
		IB	342	343	347	348	349	352	356	374	386	409	422	432	
		IM	323	324	325	326	327	329	332	345	354	368	375	382	
		MINI	1a	1a	1a8m	1a8m	1a8m	1a8m	1a8m	2a6m	2a6m	3a4m	3a4m		
		MAXI	1a	1a	2a	2a	2a	2a	2a	3a	3a	4a	4a		
Le nombre de nominations après promotion interne ne peut être inférieur au tiers du nombre total des nominations prononcées. Si aucune nomination n'a pu être prononcée pendant 3 ans, une nomination est possible au titre de l'avancement au choix.		<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Conditions d'avancement :</b></li> </ul> <p>Soit avoir atteint le 4<sup>ème</sup> échelon et compter au moins 3 ans de services effectifs dans le grade d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe et l'examen professionnel (CDG),</p> <p><b>Ou</b> (avancement au choix) avoir atteint le 7<sup>ème</sup> échelon et compter au moins 10 ans de services effectifs dans le grade d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe</p>													
<b>Adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe</b>  	<b>Recrutement sans concours</b>		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	<b>Echelle 3</b>	
		IB	340	341	342	343	347	348	351	356	364	380	400		
		IM	321	322	323	324	325	326	328	332	338	350	363		
		MINI	1a	1a	1a8m	1a8m	1a8m	1a8m	1a8m	2a6m	2a6m	3a4m			
		MAXI	1a	1a	2a	2a	2a	2a	2a	3a	3a	4a			

Calcul du traitement brut indiciaire : [cliquez ici](#) pour accéder à l'outil de calcul du traitement brut indiciaire sur le site du CDG 22

## Grilles et avancement dans le cadre d'emplois 2017

Adjoint d'animation principal de 1 <sup>ère</sup> classe  			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	<b>C3</b>		
		IB	374	388	404	422	445	457	475	499	518	548			
		IM	345	355	365	375	391	400	413	430	445	466			
		Durée	1a	1a	2a	2a	2a	2a	3a	3a	3a				
<p>• <b>Conditions d'avancement :</b></p> <p>Justifier d'au moins <b>1 an d'ancienneté</b> dans le <b>4<sup>ème</sup> échelon du grade d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe</b> et compter au moins <b>5 ans de services effectifs</b> dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois doté de l'échelle C2, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.</p>															
Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe  	Recrutement par concours  (CDG – externe sur épreuves)		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	<b>C2</b>
		IB	351	354	357	362	372	380	403	430	444	459	471	479	
		IM	328	330	332	336	343	350	364	380	390	402	411	416	
		Durée	1a	2a	3a	3a	4a								
<p>• <b>Conditions d'avancement :</b></p> <p>1° - Avoir atteint le <b>4<sup>ème</sup> échelon du grade d'adjoint d'animation et comptant au moins 3 ans</b> de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois doté de l'échelle C1, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C <b>et examen professionnel.</b></p> <p>2° - Avoir <b>au moins un an d'ancienneté</b> dans le <b>5<sup>ème</sup> échelon du grade d'adjoint d'animation et compter au moins 8 ans</b> de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois doté de l'échelle C1, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.</p>															
Adjoint d'animation  	Recrutement sans concours		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	<b>C1</b>	
		IB	347	348	349	351	352	354	356	362	370	386	407		
		IM	325	326	327	328	329	330	332	336	342	354	367		
		Durée	1a	2a	3a	3a									

Calcul du traitement brut indiciaire : [cliquez ici](#) pour accéder à l'outil de calcul du traitement brut indiciaire sur le site du CDG 22

## Grilles et avancement dans le cadre d'emplois 2018

<b>Adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe</b>  			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	<b>C3</b>		
		IB	380	393	412	430	448	460	478	499	525	548			
		IM	350	358	368	380	393	403	415	430	450	466			
		Durée	1a	1a	2a	2a	2a	2a	3a	3a	3a				
<p><b>• Conditions d'avancement :</b></p> <p>Justifier d'au moins <b>1 an d'ancienneté</b> dans le <b>4<sup>ème</sup> échelon du grade d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe</b> et compter au moins <b>5 ans de services effectifs</b> dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois doté de l'échelle C2, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.</p>															
<b>Adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe</b>  	<b>Recrutement par concours</b>  (CDG – externe sur épreuves,)		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	<b>C2</b>
		IB	351	354	358	362	374	381	403	430	444	459	471	483	
		IM	328	330	333	336	345	351	364	380	390	402	411	418	
		Durée	1a	2a	3a	3a	4a								
<p><b>• Conditions d'avancement :</b></p> <p>1° - Avoir atteint le <b>4<sup>ème</sup> échelon du grade d'adjoint d'animation et comptant au moins 3 ans</b> de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois doté de l'échelle C1, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C <b>et examen professionnel.</b></p> <p>2° - Avoir <b>au moins un an d'ancienneté dans le 5<sup>ème</sup> échelon du grade d'adjoint d'animation et compter au moins 8 ans</b> de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois doté de l'échelle C1, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.</p>															
<b>Adjoint d'animation</b>  	<b>Recrutement sans concours</b>		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	<b>C1</b>	
		IB	348	350	351	353	354	356	361	366	372	386	407		
		IM	326	327	328	329	330	332	335	339	343	354	367		
		Durée	1a	2a	3a	3a									

Calcul du traitement brut indiciaire : [cliquez ici](#) pour accéder à l'outil de calcul du traitement brut indiciaire sur le site du CDG 22

## Grilles et avancement dans le cadre d'emplois 2019

<b>Adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe</b>  			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	<b>C3</b>		
		IB	380	393	412	430	448	460	478	499	525	548			
		IM	350	358	368	380	393	403	415	430	450	466			
		Durée	1a	1a	2a	2a	2a	2a	3a	3a	3a				
<p>• <b>Conditions d'avancement :</b></p> <p>Justifier d'au moins <b>1 an d'ancienneté</b> dans le <b>4<sup>ème</sup> échelon du grade d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe</b> et compter au moins <b>5 ans de services effectifs</b> dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois doté de l'échelle C2, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.</p>															
<b>Adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe</b>  	<b>Recrutement par concours</b>  (CDG – externe sur épreuves,)		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	<b>C2</b>
		IB	353	354	358	362	374	381	403	430	444	459	471	483	
		IM	329	330	333	336	345	351	364	380	390	402	411	418	
		Durée	1a	2a	3a	3a	4a								
<p>• <b>Conditions d'avancement :</b></p> <p><b>1° - Anciennes conditions avec déroulement de carrière fictif</b> Soit avoir atteint le <b>4<sup>ème</sup> échelon</b> et compter <b>au moins 3 ans</b> de services effectifs dans le grade d'adjoint d'animation de <b>2<sup>ème</sup> classe</b> et <b>l'examen professionnel</b>,</p> <p><b>2° - Avoir au moins un an d'ancienneté dans le 5<sup>ème</sup> échelon du grade d'adjoint d'animation et compter au moins 8 ans</b> de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois doté de l'échelle C1, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.</p>															
<b>Adjoint d'animation</b>  	<b>Recrutement sans concours</b>		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	<b>C1</b>	
		IB	350	351	353	354	356	359	365	370	376	389	412		
		IM	327	328	329	330	332	334	338	342	346	356	368		
		Durée	1a	2a	3a	3a									

Calcul du traitement brut indiciaire : [cliquez ici](#) pour accéder à l'outil de calcul du traitement brut indiciaire sur le site du CDG 22

## Grilles et avancement dans le cadre d'emplois 2020

Adjoint d'animation principal de 1 <sup>ère</sup> classe  		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	C3			
	IB	380	393	412	430	448	460	478	499	525	558				
	IM	350	358	368	380	393	403	415	430	450	473				
	Durée	1a	1a	2a	2a	2a	2a	3a	3a	3a					
	<p>• <b>Conditions d'avancement :</b></p> <p>Justifier d'au moins <b>1 an d'ancienneté</b> dans le <b>4<sup>ème</sup> échelon</b> du grade d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe et compter au moins <b>5 ans de services effectifs</b> dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois doté de l'échelle C2, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.</p>														
Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe  	Recrutement par concours	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	C2	
	(CDG – externe sur épreuves,)	IB	356	359	362	364	376	387	404	430	446	461	473		486
		IM	332	334	336	338	346	354	365	380	392	404	412		420
		Durée	1a	2a	3a	3a	4a								
	<p>• <b>Conditions d'avancement :</b></p> <p>1° - <b>Anciennes conditions avec déroulement de carrière fictif</b> Soit avoir atteint le <b>4<sup>ème</sup> échelon</b> et compter <b>au moins 3 ans</b> de services effectifs dans le grade d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe et <b>l'examen professionnel</b>,</p> <p>2° - Avoir <b>au moins un an d'ancienneté</b> dans le <b>5<sup>ème</sup> échelon</b> du grade d'adjoint d'animation et compter <b>au moins 8 ans</b> de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois doté de l'échelle C1, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.</p>														
Adjoint d'animation  	Recrutement sans concours	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	C1	
		IB	354	355	356	358	361	363	370	378	387	401	419		432
		IM	330	331	332	333	335	337	342	348	354	363	372		382
		Durée	1a	2a	3a	3a	4a								

Calcul du traitement brut indiciaire : [cliquez ici](#) pour accéder à l'outil de calcul du traitement brut indiciaire sur le site du CDG 22

## Avancement – promotion interne

### Dans un cadre d'emplois supérieur

#### Animateur

**Concours interne sur épreuves :**

40% au plus des postes à pourvoir

4 ans de services publics au 1er janvier de l'année du concours.

**Concours externe sur titre avec épreuves :**

40% au moins des postes à pourvoir

Etre titulaire du Brevet d'Etat d'Animateur-Technicien de l'Education Populaire et de la Jeunesse (BEATEP)

**3<sup>ème</sup> concours :**

20 % au plus des postes à pourvoir mis au concours dans chaque spécialité

**3<sup>ème</sup> Concours :** Justifier de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins\* :

d'activités professionnelles (ex : contrat de droit privé, CES, CEC, emploi jeune, CAE, ...) correspondant à l'encadrement d'équipes techniques, à la direction ou à réalisation de travaux nécessitant une compétence professionnelle technique étendue, de mandats en qualité de membre d'une assemblée délibérante d'une collectivité territoriale d'activités accomplies en qualité de responsable d'une association.

\* Le cumul de plusieurs activités ou mandats peut être pris en compte dès lors que celles-ci ne sont pas exercées sur les mêmes périodes.

Sont exclus les activités ou mandats accomplis durant les périodes où l'intéressé possède la qualité de fonctionnaire, magistrat, militaire ou agent public

**Promotion interne :**

Adjoints territoriaux d'animation justifiant de 10 ans de services effectifs dans un emploi d'une collectivité territoriale, dont 5 ans au moins dans le cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation.

**Quota :**

1 nomination pour 3 recrutements.

### Stage et formation

Stage et formation	Concours
Durée du stage	1 an
Prorogation possible	Inférieur ou égal à 1 an
Formation d'intégration (1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> classe)	5 jours au cours du stage
Formation de professionnalisation au premier emploi	3 jours dans les deux ans à compter de la nomination (10 jours maximum)
Formation de professionnalisation tout au long de la carrière	2 jours par période de 5 ans (10 jours maximum)
Formation de professionnalisation lors de l'accès à un poste à responsabilité	3 jours dans les 6 mois à compter de leur affectation (10 jours maximum)